

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Linda TABTE

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND MOREL, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à M. Emmanuel MAILLET
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO
M. Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Mme Lucile MOREL

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Mme Nesrine MECHKAR

Délibération n°20260205DEL4

CULTURE

Société Bron Cinéma - Attribution de subvention pour l'édition 2026 du festival Drôle d'endroits pour des rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2023, le Festival Drôle d'endroits pour des Rencontres est porté par la société Bron Cinéma, délégataire retenu pour la gestion du cinéma Les Alizés depuis le 1er septembre 2022.

Lancé en 1991, le festival se déroule chaque année le 3ème week-end du mois de janvier. La convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Cinéma les Alizés précise que : « Le délégataire s'oblige à poursuivre l'organisation et la gestion du Festival "Drôle d'endroit pour des rencontres". Tous les ans la Ville et le délégataire conviennent du programme et du plan de financement du festival. La subvention de la Ville à cet évènement sera fixée annuellement par délibération ». Le délégataire organisera donc la 3ème édition du Festival Drôle d'endroits pour des rencontres du 28 janvier au 1er février 2026.

La Ville de Bron souhaitant maintenir cet évènement phare de la programmation artistique brondillante, il est proposé de soutenir l'évènement par le versement d'une subvention de 5 000 €.

Cette subvention sera versée en une seule fois. La société devra transmettre à la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques au plus tard dans les six mois suivant l'évènement, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'édition 2026 :

- les rapports d'activités du dernier exercice clos,
- le compte-rendu financier propre au projet, établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059),
- les comptes annuels validés et certifiés du dernier exercice clos (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € à la société Bron Cinéma pour accompagner l'édition 2026 du Festival *Drôle d'endroit pour des rencontres*.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD